

30 octobre 1933

Exhumation d'Anne de Guigné

Annecy-le-Vieux – 30 octobre 1933

Compte-rendu de Madame de Guigné

Le lundi 30 octobre [1933] après la messe dite par le Père Lajeunie dans la chapelle, concentration au cimetière à sept heures trois quarts. Le temps était affreux, pluie, vent glacial, rafales de neige fondue, rien n'arrêta l'élan de la population qui tenait à manifester sa pieuse sympathie. La foule qui s'était accrue pendant le défilé du cortège se rendant à la maison peut largement être évaluée à 250 ou même 300 personnes. Les membres de la Jeunesse Catholique avaient de leur propre initiative installé une tente soutenue à la fois par le mur du cimetière et par des chevrons plantés en avant du caveau, assez vaste pour abriter le clergé et la famille. La porte de ce caveau avait été préalablement ouverte.

À huit heures moins cinq, Monseigneur arrivait en soutane violette et rochet, accompagné de son grand vicaire Mgr Mogenet, des chanoines Mugnier, Benoît, Trincat (grand pénitencier), Fuzier et Cuttaz, enfin de l'abbé Chavannes, notaire au tribunal ecclésiastique. On remarquait encore le Père Pluot des Oblats de Saint François de Sales, supérieur du Collège Saint-Michel, M. l'abbé Doche, secrétaire particulier de Monseigneur, M. l'abbé Dévouassoux, vicaire d'Annecy-le-Vieux.

À huit heures précises arrivait M. le Chanoine Mètral, curé d'Annecy-le-Vieux, précédé de la Croix. Le maire et le garde champêtre étaient présents.

Commence alors la prestation des serments sur le Saint Évangile. Succèsivement prononcèrent les formules adaptées à la mission de chacun : le Dr Faure, le Dr Favre, la sœur Johanna, la sœur Françoise, le maçon Dagan puis M. le Curé et moi.

Monseigneur s'adressant à M. le Curé et à moi-même demanda de lui désigner le cercueil de la Servante de Dieu et donna l'ordre de le sortir du caveau. Le cortège se mit alors en marche à la récitation du chapelet. En tête la Croix portée par un enfant de chœur, l'accompagnaient : deux prêtres en noir, le Père Pluot et le vicaire, puis le clergé et les chanoines précédant immédiatement la bière recouverte d'un drap blanc et portée sur les épaules par deux équipes de quatre hommes.

Monseigneur suivait encadré par Mgr Mogenet et le Chanoine Mugnier, enfin les deux sœurs d'Annecy-le-Vieux et la famille puis la foule.

Arrivés à la maison, le clergé et la famille pénètrent seuls avec les soeurs, les médecins, et les ouvriers dans le petit salon qui avait été, pour la circonstance, débarrassé de ses meubles. Deux tables y avaient été disposées, l'une plus grande

et placée devant la porte-fenêtre était recouverte d'un drap de toile blanche, faisant face à un grand Christ de bronze doré prêté par l'église. L'autre table était destinée à supporter le cercueil. À ce moment ont prêté serment : le Dr Cattin, M. Stellio, Ducruet, charpentier et son ouvrier, Gayo et Décizier, zingueurs et leur ouvrier.

Après cette formalité, Monseigneur prononça l'excommunication contre toute personne qui soustrairait la moindre parcelle soit de la bière soit de son contenu, ou qui ajouterait le moindre objet dans le nouveau cercueil. Il donna ensuite l'ordre de procéder à l'ouverture.

L'opération fut longue et difficile, car les boulons étaient rouillés et résistaient à l'action des tourne-vis. Il fallut en scier quelques uns et cela prit à peu près une heure. Enfin le couvercle extérieur fut enlevé la feuille de plomb, coupée à la cisaille, fut roulée et le second couvercle de bois soulevé également. Alors apparut le corps, la figure recouverte d'un voile était brunâtre, de même que la robe et les mains, jointes sur le ventre. Un chapelet très oxydé et même brisé se trouvait sous les mains.

À ce moment là, Monseigneur a prié les personnes non assermentées de sortir, pour laisser toute liberté aux docteurs dans leur examen médical. Il m'a laissé la latitude de rester ce que j'ai fait ainsi que Jacques. Les sœurs ont alors enlevé tous les petits coussinets qui calaient le corps dans la bière. Les médecins ont mis leurs gants de caoutchouc et cherché à se rendre compte si le corps était en état d'être sorti du cercueil. Le Dr Cattin souleva les mains, montrant ainsi deux petits bras décharnés et de teinte très foncée. Puis ils se sont décidés à sortir le corps qu'ils ont déposé sur la grande table. Le corps était légèrement arqué, la tête et les pieds ne touchaient pas la table. Jacques et moi, M. le Curé, le Dr Faure, les bonnes sœurs d'Annecy-le-Vieux, en un mot tous ceux qui l'avaient connue, ont retrouvé les traits d'Anne, bien que les orbites fussent vides et le cartilage du nez aplati. Les cheveux d'un blond cendré, pendaient abondants et paraissaient ondulés, bien que je me souvienne de les avoir coupés à la fin de sa maladie, ils ont donc certainement repoussés depuis son décès. Les vêtements étaient tellement adhérents à la peau qu'on n'a pu les lui ôter. Il y avait une plaque de décomposition à un coude et pour le reste, une momification partielle surtout des extrémités. Les médecins ont replié sur elle le drap qui était sur la table, en roulant les bords. J'ai alors aidé les sœurs à mettre dans le nouveau cercueil capitonné de satin blanc qui avait été substitué à l'autre sur la table, les vêtements préparés dans l'espoir que son état de conservation permettrait de la changer.

Les docteurs ont déposé le corps dans la bière, nous avons mis sur la tête un carré de crêpe georgette et sur le corps refermé la chemise, la combinaison et la

robe qui avaient été maintenues ouvertes pour faciliter l'opération. Bien que ce ne fut pas de réelle utilité nous avons mis dans le cercueil les petites pantoufles brodées, les bas et les coussins de satin blanc.

D'autre part, Monseigneur a déposé le long de la jambe droite un tube en zinc soudé qui contenait un parchemin comportant une inscription et la signature de plusieurs témoins, y compris un certain nombre de membres de la famille.

J'ai alors demandé à Monseigneur de bien vouloir mettre sur le corps mon chapelet de première communion ce qu'il a fait lui-même. L'état du corps rendant difficile d'y faire toucher les objets qu'on avait préparés, les sœurs les ont déposés un instant à l'endroit où reposait la tête d'Anne dans la première bière.

C'est à ce moment que Monseigneur a bien voulu autoriser les personnes qui avaient patiemment attendu sous la pluie pendant plus d'une heure et demie, à défiler autour du cercueil ouvert sans s'arrêter et sans parler. Deux prêtres faisaient toucher les objets que chacun présentait.

Ce défilé une fois terminé, les ouvriers ont procédé à la soudure du couvercle de zinc, Monseigneur y a apposé au moins six cachets, ce qui marque la prise de possession du corps de la Servante de Dieu par l'Église. Puis le dernier couvercle a été vissé et le maire a apposé deux cachets aux deux extrémités.

Enfin les sœurs ont remis dans l'ancien cercueil l'ensemble des petits coussins, tous les débris et parcelles de bois et de zinc provenant des différentes enveloppes, y compris la feuille de plomb roulée. Cette bière étant refermée, elle fut entourée d'un certain métrage de ruban de fil blanc, lequel fut scellé à différents endroits du sceau de l'évêché. Monseigneur m'a alors confié la garde de cette bière qui est destinée à devenir une relique le jour où le Procès deviendra apostolique. Avant de reprendre le chemin du cimetière, Monseigneur a invité les assistants à consacrer toutes les prières qui devaient se dire pendant le trajet à une intention particulière [...]. Le cortège est donc reparti dans le même ordre toujours sous la pluie et la bourrasque. Le corps fut replacé dans le caveau. Monseigneur a récité un Pater et un Ave puis a fait refermer la porte. Il s'est ensuite retiré. Tous les membres de la famille présents et ceux qui ont pu traduire leur impression ont été unanimes à affirmer leur sentiment très doux de paix et de consolation. La foule qui s'est alors dispersée était en proie à une profonde émotion. Monseigneur lui-même a pris congé de nous tous en nous disant : « À bientôt, au jour de la glorification finale ».